

**Contribution de Didier TORTET au nom du
groupe CGT sur l'avis sur le bilan des
grandes contractualisations avec l'état et
l'Europe.**

Séance plénière du 15 juin

Monsieur le président,

Monsieur le rapporteur,

Mesdames et messieurs les conseillers,

Cher(es) collègues.

Cet avis est un constat plutôt mitigé du bilan de la démarche de contractualisation entre l'état et la région dans le cadre contraint de l'état et de l'union Européenne.

Au-delà du bilan, il semble nécessaire que le CESER réfléchisse aux conditions de contractualisation entre les régions et l'état. Cela est d'autant plus pertinent que le résultat des derniers scrutins électoraux doit nous interroger y compris en Région centre sur l'ensemble des politiques publiques de contractualisation conduites qui démontrent que c'est bien dans les zones les plus défavorisées socialement où la réponse aux besoins les plus élémentaires en terme de service publics à été sacrifiée aux profit des grands groupes et des actionnaires, que les populations se tournent de plus en plus vers le vote de l'extrême droite.

Dans le cadre de cette démarche de contractualisation, la première question sur laquelle il nous semble important d'insister puisque nous allons entrer dans une nouvelle phase de contractualisation, c'est la question de la clarification des compétences et des responsabilités des différentes collectivités locales et particulièrement des régions ainsi que le rôle et prérogatives de l'état.

On arrive au terme d'une période de soi-disant décentralisation des compétences et responsabilités de l'état aux régions sans leur donner

les moyens et dans un cadre contraint enfermé dans la logique et les choix décidés par le gouvernement.

Il est pour la CGT essentiel à l'issue de cette expérience et au regard de cette période nouvelle dans laquelle nous entrons, que les règles de contractualisation soient revues dans le cadre des responsabilités de chacun avec comme préoccupation essentielle pour l'état, de garantir une cohérence entre les territoires et une cohésion au plan social et dans les territoires.

Nous notons que la contractualisation privilégie l'économique mais qu'elle a fixé peu d'objectifs et d'obligations de résultats sur le plan social. D'ailleurs lorsque l'avis évoque l'axe 2 (accès à l'emploi des demandeurs d'emploi) comme offrant seul un bilan satisfaisant tant en programmation qu'en niveau de paiement, nous nous interrogeons et pensons, qu'il serait utile de consulter les demandeurs d'emploi sur ce sujet.

Dans la période nouvelle dans laquelle nous entrons, nous insisterons auprès des élus de la future majorité à l'assemblée Nationale qui semble se dessiner, pour davantage de cohérence à la fois entre les intentions et les politiques mises en œuvre mais aussi entre le local, le régional, le national et le niveau européen.

Dans cet avis, le rapporteur insiste sur le fait qu'un certain nombre de questions doivent être remises à plat. Pour la CGT, l'idée de travailler entre les différentes régions sur le bassin Loire est pertinente, cette responsabilité implique un rôle renforcé de l'état pour coordonner les politiques publiques et aider à trouver les moyens financiers afin de répondre aux problèmes posés.

Nous considérons pour la Loire comme pour les autres projets qu'il ne peut y avoir une implication de l'état à géométrie variable selon les moyens des régions.

Nous demandons que soit prises en compte notre contribution dans la politique de contractualisation et voterons l'avis.

Je vous remercie de votre attention.

